

**UNE REVALORISATION DES MINIMA
CONVENTIONNELS AU SEIN DE LA BRANCHE
BUREAUX D'ÉTUDES « SYNTEC » ...
QUI N'EN EST PAS UNE !**

Un avenant à la Convention Collective des Bureaux d'Études dite SYNTEC relatif à la valeur des minima conventionnels a été proposé par les fédérations patronales SYNTEC et CINOV, et signé le 30 mars 2017 par deux organisations syndicales, la CFDT et la CFTC.

La FIECI CFE CGC n'a pas souhaité apposer sa signature en bas de cet avenant.

En effet, il n'a clairement pas été tenu compte de nos revendications et des attentes légitimes des salariés de la Branche, que nous défendons.

- ⇒ L'augmentation proposée est tout à fait insuffisante : 2 % pour les Etam et 1,5% pour les Cadres,
- ⇒ Elle ne tient compte en rien des 5 années écoulées sans qu'aucune augmentation ne soit intervenue ni ne les rattrape,
- ⇒ Elle n'est applicable qu'à la seule année 2017, alors que des propositions antérieures des organisations patronales avaient envisagé une revalorisation sur les 3 prochaines années,
- ⇒ Elle établit, de façon non justifiée, une distinction entre Cadres et Etam.

Les revalorisations acceptées par d'autres ici, ne font qu'accroître l'écart entre le PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) et les salaires minima qui sont rattrapés par le SMIC. Cela dévalorise les efforts des salariés (Cadres ou Etam, indifféremment), et les éloigne encore plus des contraintes et réalités économiques auxquelles ils sont confrontés au quotidien.

FIECI CFE CGC

35 rue du Fbg Poissonnière
75009 Paris

☎ 01 42 46 33 33

Fax : 01 42 46 33 22

@ : contact@fiecicgc.org

www.fieci-cfecgc.org

Retrouvez la
FIECI CFE CGC
Sur :

